

# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2019



**Présentée en Commission Finances le 7 février 2019**

## 2019 Un budget tourné vers l'avenir:

➤ **2019 une année qui voit l'aboutissement de projets structurants et leur mise en service :**

- La base nautique Marcel Buffet à Carnon (1.8M€)
- Le Château des Comtes de Melgueil (1.5M€)
- La réhabilitation de l'îlot Prévert à Mauguio (3.5M€)

➤ **2019 une année également orientée vers des services innovants et plus performants :**

- Une ville propre, une qualité de vie au cœur de nos préoccupations (Allo Mairie, brigade d'interventions propreté, verbalisation accentuée).
- Une sécurité renforcée (patrouille de nuits, surveillance des zones sensibles, vidéo protection, déploiement du dispositif Mairie vigilante ...).
- Une cité favorisant l'écocitoyenneté.

➤ **2019 une année tournée vers l'avenir, Mauguio Carnon 2030 :**

- Carnon une priorité : le projet de requalification de Carnon afin de répondre aux enjeux de modernisation (6.9M€) sans dégrader l'excellente financière de la commune
- Avenue Jean Moulin : 2.55 M€
- Mise en conformité accessibilité des établissements recevant du public : 1.87 M€
- Le Jardin du Bosquet : 500 000€
- La Création du Fossé Nord dans le cadre du projet d'aménagement de la Font de Mauguio: 817 000€
- La concrétisation du projet d'aménagement « la Font de Mauguio ».

La situation financière de notre ville est solide : une capacité de désendettement de 3 années fin 2018, un taux d'épargne supérieur à 10%.

Cette situation financière permet aujourd'hui de financer un plan pluriannuel ambitieux estimé à 38 Millions d'euros entre 2019 et 2024 et de garantir une capacité de désendettement (7 années) inférieure aux limites d'alerte situées entre 8 et 12 années fin 2020.

## LES CHIFFRES A RETENIR POUR 2019

**0%** d'augmentation des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées **(+2.5%)**

Une épargne brute de **3.8 M€**

**14.8 M€** de dépenses d'équipement

Un stock de dette de **10M€**,

Soit une capacité de désendettement de **3 années**.

**3 actions prioritaires :**

- La propreté
- La sécurité
- L'éco-citoyenneté

**Pour maintenir des finances saines et garder le cap de nos objectifs :**

- Pas d'augmentation d'impôts jusqu'à la fin du mandat
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées grâce à une administration performante et un management de qualité
- Un endettement limité et optimisé

Les dépenses publiques de la collectivité deviennent un enjeu majeur aussi bien sur les moyens de fonctionnement que sur le choix du niveau de qualité de service. Les enjeux sont également de maîtriser les risques économiques, juridiques, organisationnels et d'améliorer en parallèle le pilotage en anticipant des évolutions, tout en assurant la cohérence des actions menées.

Pour atteindre ces différents objectifs, l'administration se structure et se modernise en mettant en place les outils de gestion nécessaires au pilotage stratégique des finances de la commune.

Réduire l'évolution des dépenses de fonctionnement ne peut se faire sans outil de pilotage.

Nous souhaitons réduire nos dépenses de façon mesurée +2.5% avant d'atteindre les +1.2%, demandés à toutes les collectivités dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques.

**Les outils du pilotage stratégique :**

- **l'évaluation, pour arbitrer le périmètre de l'action publique**
- **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour répondre aux enjeux de maîtrise des dépenses publiques et dimensionner de façon soutenable les moyens humains.**

# SOMMAIRE

---

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU PLAN PLURI ANNUEL

## 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>Les recettes de fonctionnement</u>	Pour mémoire budgets 2018	Propositions nouvelles 2019	Evolution
· résultat de fonctionnement reporté	2 878 242	2 758 491	-4,16%
· Produits des services et du domaine	1 369 600	1 177 000	-14,06%
· Impôts et taxes	23 323 140	23 587 800	1,13%
· Dotations et participations	1 188 360	1 178 000	-0,87%
· Autres produits de gestion courante	404 800	356 200	-12,01%
· Atténuation de charges	60 000	50 000	-16,67%
· Produits exceptionnels	77 858	36 409	-53,24%
· Reprises sur provisions semi-budgétaires	60 500	0	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>29 362 500</b>	<b>29 143 900</b>	<b>-0,74%</b>
<i>Opérations d'ordre et travaux en régie</i>	102 500	73 100	-28,68%
<b>TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>29 465 000</b>	<b>29 217 000</b>	<b>-0,84%</b>

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de – 0.74%

Malgré la progression des recettes fiscales directes et indirectes (+1.13 %) due à :

- l'augmentation de +2.7% des bases des impôts directs (2.2% de coefficient de revalorisation des bases et 0.5% d'augmentation physique des bases)
- Augmentation de l'attribution de compensation suite à la suppression des TAP en année pleine (+ 111 676€)
- L'augmentation de la taxe de séjour (+50 000€)
- Ces évolutions sont compensées par une baisse de la taxe additionnelle des droits de mutation (-130 000€) en 2019.

Une stabilisation des dotations de l'Etat après plusieurs années de baisse (-0.87%) :

La dotation forfaitaire évolue positivement en 2019, sous le double effet de la baisse de l'écrêtement et de la prise en compte du surclassement de la commune dans la strate 40 à 80 000 habitants.

L'effet population génère ainsi une progression de la dotation de + 48 000€.

Nous estimons que le montant de l'écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire sera moins important en 2019 par rapport aux exercices 2017 et 2018 (Ecrêtement 2017 : -119 556, Ecrêtement 2018 : -95 000€, Ecrêtement 2019 : – 91 000€).

- La suppression du fonds d'amorçage en année pleine (-52 000€), il s'agit d'une aide versée par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le retour à la semaine des 4 jours entraîne la suppression du versement de ce fonds.
- Une augmentation liée au versement d'une compensation de l'agglomération du Pays de l'Or suite au transfert à la commune de la gestion des encombrants (+59 000€). Cette disposition s'inscrit dans le cadre d'une volonté de renforcer les moyens pour mener à bien une politique propreté efficace.

La baisse du chapitre produit des services et du domaine (-14.06%) est liée à la diminution des remboursements des frais de mise à disposition des agents portuaires au Port (- 150 000€). Cette diminution est neutralisée par la baisse des dépenses de personnel comptabilisée au chapitre dépense de Personnel.

#### Tableau des taux de fiscalité

Taxes directes	Rétrospective				Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux taxe d'habitation	13,98%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%
Taux taxe foncière sur le bâti	16,76%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%
Taux taxe foncière sur le non bâti	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%

## II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement affiche une augmentation de +2.24 % par rapport au budget primitif précédent. Nous faisons le choix de réduire nos dépenses de fonctionnement de façon progressive pour atteindre les 1.2% demandés par le gouvernement.

La sécurité, l'entretien et la propreté de la ville sont nos priorités et nous avons souhaité renforcer les budgets consacrés à ces politiques publiques pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Une partie de cette augmentation est compensée par les économies réalisées dans le cadre des actions de développement durable (baisse des consommations d'électricité, dématérialisation).

Nous anticipons des économies sur les consommations d'énergie suite à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur la commune.

Un effort particulier est réalisé sur l'entretien des bâtiments notamment à Carnon avec la remise en état de l'ensemble des passages, l'entretien des écoles et de notre patrimoine.

Enfin, des efforts en matière d'environnement : nous orientons nos actions sur l'éco responsabilité.

Afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et dans un souci de protection de l'environnement : 80 000 € sont affectés à l'entretien mécanique de nos espaces publics.

A Carnon, le Lido, espace naturel emblématique, nécessite chaque année 200 000 € de frais d'entretien et de remise en état.

**Le chapitre des dépenses de personnel évolue très faiblement + 0.74%.**

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (**14 125 226 € en 2018**) représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

► **Masse salariale entre 2014 et 2018**

Sur la période 2014-2018, la masse salariale globale connaît une augmentation modérée correspondant à **3.57 % (+ 487 000 €)**.

Une baisse est à noter en 2016, de 3.74 %, en raison essentiellement du transfert de la compétence « temps périscolaire » auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

L'exercice 2017 enregistre une hausse maîtrisée, qui s'élève à 1,72%.

Pour 2018, l'augmentation annuelle s'élève à 3.24 %.

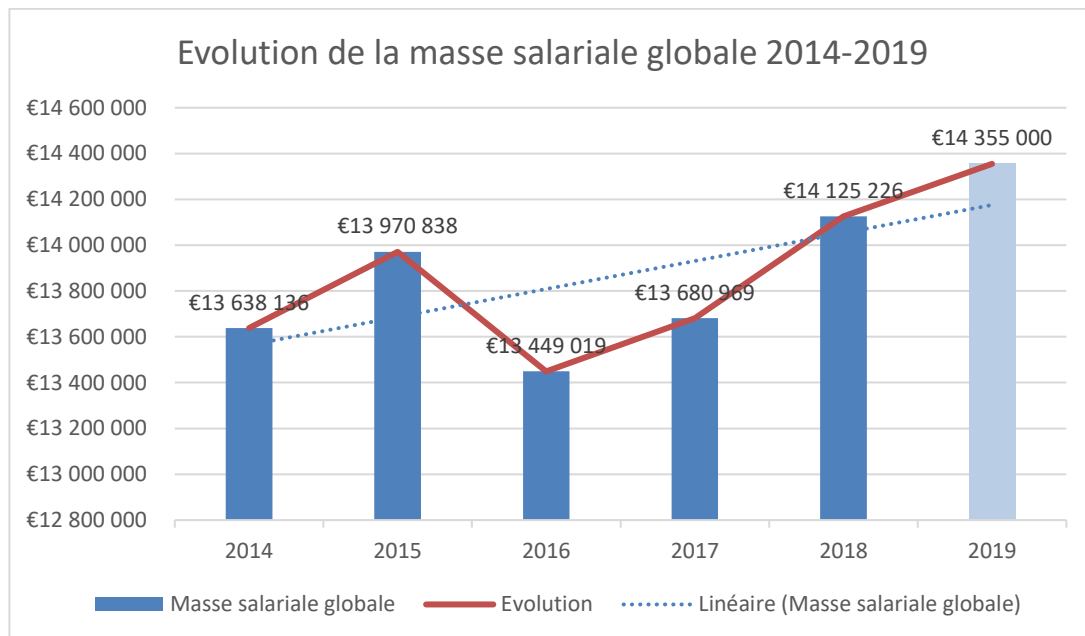
Les fortes variations intervenues en 2015 et 2016 correspondent à la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires par la Ville, entraînant une charge supplémentaire, puis leur transfert à l'Agglomération du Pays de l'Or, entraînant une diminution de charge.

Masse salariale globale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision
13 638 136 €	13 970 838 €	13 449 019 €	13 680 969 €	14 125 226 €	14 355 000 €

Evolution en montant et %

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 (1)
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision
332 702 €	-521 819 €	231 950 €	444 257 €	229 774 €
2,44%	-3,74%	1,72%	3,25%	1,63%



#### ► Prédiction masse salariale en 2019

Pour 2019, la Ville table sur une progression de **+1.63% (14 355 000 €)** qui tient compte du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) et des évolutions de la structure des effectifs notamment.

Par ailleurs, ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux qui s'imposent aux collectivités locales :

- Le dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui avait été suspendu en 2018 a été à nouveau programmé pour 2019. Cette réforme qui prévoit la majoration des grilles indiciaires des agents publics a impacté l'ensemble des catégories hiérarchiques et est estimée à 50 000 € sur 2019.

P.P.C.R.	2017	2018	2019
Montant annuel	70 000 €	—	50 000 €

- Relèvement de certains taux de cotisation.

Chaque année, les taux de cotisation sont revus au niveau national pour l'ensemble des risques (vieillesse, santé...) Sur 2019, les taux sont restés stables.

- La valeur du point d'indice des fonctionnaires

Le gel du point d'indice en 2018 est renouvelé pour 2019.

A titre d'information, la valeur du point avait été gelée de 2010 à 2015 puis 2 augmentations ont été décidées de +0.6% en 2016 (en juillet) et +0.6% en 2017 (en février).

En 2016, le cout s'est donc élevé à 20 000 € (6 mois) et en 2017 à 40 000 € (11 mois).



- Le jour de carence

Le jour de carence a été réintroduit au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montant total des retenues effectuées à ce titre est de l'ordre de 10 000 € sur l'année 2018. Ce montant englobe une retenue sur l'ensemble des éléments de la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire le cas échéant...).

- Coût engendré par l'organisation des élections nationales ou européennes.

En 2019, un tour d'élection pour les européennes s'élève à 10 000 € (en heures supplémentaires principalement).

- A compter du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source est mis en place, ce qui représente une charge indirecte supplémentaire pour la Ville.

L'évolution de la masse salariale est également due à l'évolution des effectifs, permanents et non permanents (saisonniers, renforts) et à l'évolution des composantes de la rémunération (heures supplémentaires, carrières des fonctionnaires).

## Evolution des effectifs permanents

Il est à souligner que certains postes sont restés temporairement vacants en 2019 (Directeur Général des Services Techniques, responsable des ateliers municipaux...)

Ces postes devraient, au fil des recrutements effectués en 2019 être rémunérés en « année pleine », ce qui devrait influencer sur l'évolution des dépenses de personnel.

Les postes permanents sont essentiellement occupés par des fonctionnaires. La création des postes sur le tableau des effectifs impacte donc directement la masse salariale et également le déroulement de la carrière des fonctionnaires qui évolue d'une année sur l'autre.

### ► Les effectifs de fonctionnaires et le déroulement de la carrière

#### Les effectifs de fonctionnaires

Concernant les effectifs de fonctionnaires, on observe l'évolution suivante sur les 5 dernières années.

Titulaires au 31 décembre de l'année

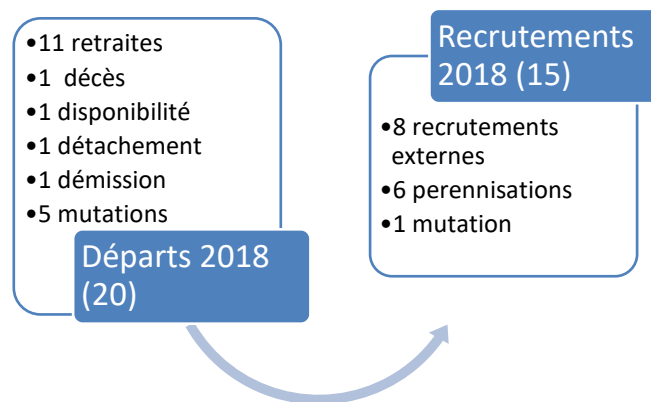
Années	2014	2015	2016	2017	2018	<b>2019 prévisions</b>
Titulaires (dont stagiaires)	321	310	308	310	305	323

A chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service. Cette réflexion peut également permettre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

Dès lors, les effectifs de titulaires sont restés stables depuis 2015

En 2019, les prévisions sont les suivantes :

- ✓ 7 remplacements de départs d'agents intervenus en fin d'année 2018 qui ne figurent pas dans les effectifs au 31 décembre 2018 mais qui seront remplacés en 2019,
- ✓ 4 départs à la retraite prévus qui seront remplacés et 1 départ à la retraite pour invalidité probable,
- ✓ Un plan de pérennisation de 3 agents d'entretien et d'1 adjoint technique,
- ✓ Un recrutement par voie de mutation



Ainsi le nombre d'agents titulaires au 31 décembre 2018 de 305 doit être corrigé des postes qui figurent au tableau des effectifs mais qui n'ont pas été pourvus au cours de l'année considérée.

Ce décalage est soit dû au fait que le recrutement est effectué sous un statut de contractuel (c'est le cas de 5 agents), soit par un différé dans la procédure de remplacement (2 agents).

Dès lors, l'effectif théorique au 31 décembre 2018 est de 312 si l'on comptabilise les postes non pourvus qui le seront en 2019.

A cela, il convient d'ajouter les créations de postes suivantes :

- 1 nouveau recrutement de policier municipal
- 3 pérennisations d'agent d'entretien contractuel
- 1 pérennisation d'un adjoint technique.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau service de Police Municipale de nuit, il est nécessaire afin d'assurer une présence 24h/24 d'équipes à la fois à Mauguio et à Carnon, de créer 6 postes du cadre d'emplois des policiers municipaux à temps complet.

Cette dépense est prévue cette année pour 6 mois (100 000 €) et impactera en année pleine la masse salariale en 2020.

### La carrière des fonctionnaires

Le parcours professionnel des fonctionnaires évolue selon le système dit de la « carrière » qui prend la forme soit d'avancement d'échelon, d'avancement de grade ou de promotion interne, voire de nomination suite à la réussite à un concours administratif.

- Les avancements d'échelon pour les fonctionnaires s'imposent aux employeurs alors que les avancements de grade et promotion interne sont laissés au libre choix de la collectivité qui peut dès lors construire une politique de valorisation et de reconnaissance de ses agents en fonction de critères qui viennent évaluer la valeur professionnelle de ses collaborateurs.

Les avancements d'échelon qui prennent en compte l'ancienneté viennent donc impacter automatiquement la masse salariale sans laisser aucune marge de manœuvre possible. Chaque année c'est donc une augmentation pouvant atteindre 70 000 € qui doit être prise en compte.

Pour 2019, les services de la DRH ont estimé ces avancements d'échelon - sur la base des effectifs du mois de janvier 2019 - à **65 000 €**.

- Les avancements de grade ou promotion interne relève d'un politique propre à chaque collectivité.

Les avancements de grade pour l'année 2019 sont estimés à 30 000 €.

Sur 2019, avec le PPCR des titulaires, on peut estimer à **95 000 €** le G.V.T.

#### ► Les contractuels permanents

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement recrutés pour le remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles. Leur nombre est variable d'une année sur l'autre.

Ainsi, chaque année, une enveloppe est reconduite pour couvrir ces dépenses imprévues.

Il est à relever une augmentation du coût du recrutement des agents contractuels de 175 000 € entre 2017 et 2018, liée aux remplacements d'agents momentanément indisponibles mais également d'agents en accroissement temporaire d'activité.

## Evolutions des dépenses non permanentes

#### ► Les contractuels saisonniers – entre 2014 et 2018 : forte baisse en 2016 puis stabilité

Globalement, de 2014 à 2018, la dépense liée à l'emploi d'agents saisonniers a **diminué de 18.6 %**, charges incluses.

Cette forte baisse est la traduction de la volonté de la Collectivité de réduire le nombre de saisonniers dans les services peu impactés par l'activité estivale tout en maintenant, voire augmentant leur recours dans les services avec une forte saisonnalité (activité estivale à Carnon).

Cette réduction des dépenses des saisonniers s'est faite sur la période en 3 temps : tout d'abord une forte diminution puis une légère augmentation avant une stabilisation :

- En 2016, un effort financier majeur sur ce poste de dépenses s'est traduit par une baisse de **28 %** du coût des saisonniers par rapport à l'année 2015.

- En 2017, une légère augmentation est à relever (+ 45 000 €), due essentiellement à la mise en place du service de ramassage des dépôts sauvages à Carnon (+ 23 000 €), aux renforts pour les parkings (+ 20 000 €) et, dans une moindre mesure à la police municipale (+ 4 000 €).
- En 2018, les dépenses liées aux saisonniers se stabilisent. L'augmentation par rapport à 2017 (+ 20 000 €) s'explique par la prise en compte des vacances sportives pendant les petites vacances scolaires comme un besoin lié à la saisonnalité au même titre que les vacances d'été. Ces montants viennent donc en déduction des dépenses de personnel en renfort ponctuel (+ 27 000 €).

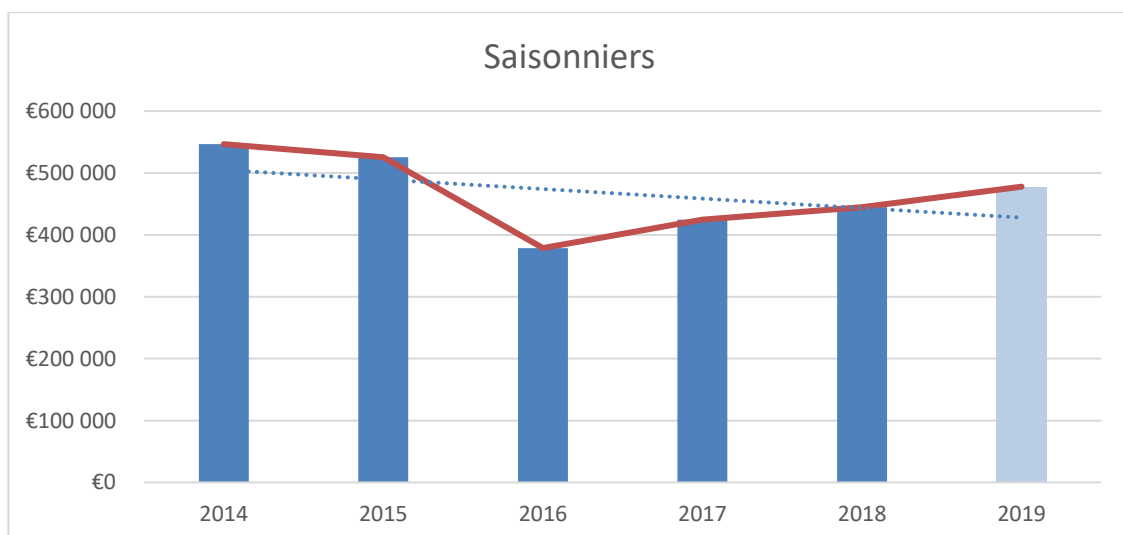
Sans ce changement de comptabilisation, une légère baisse est à relever.

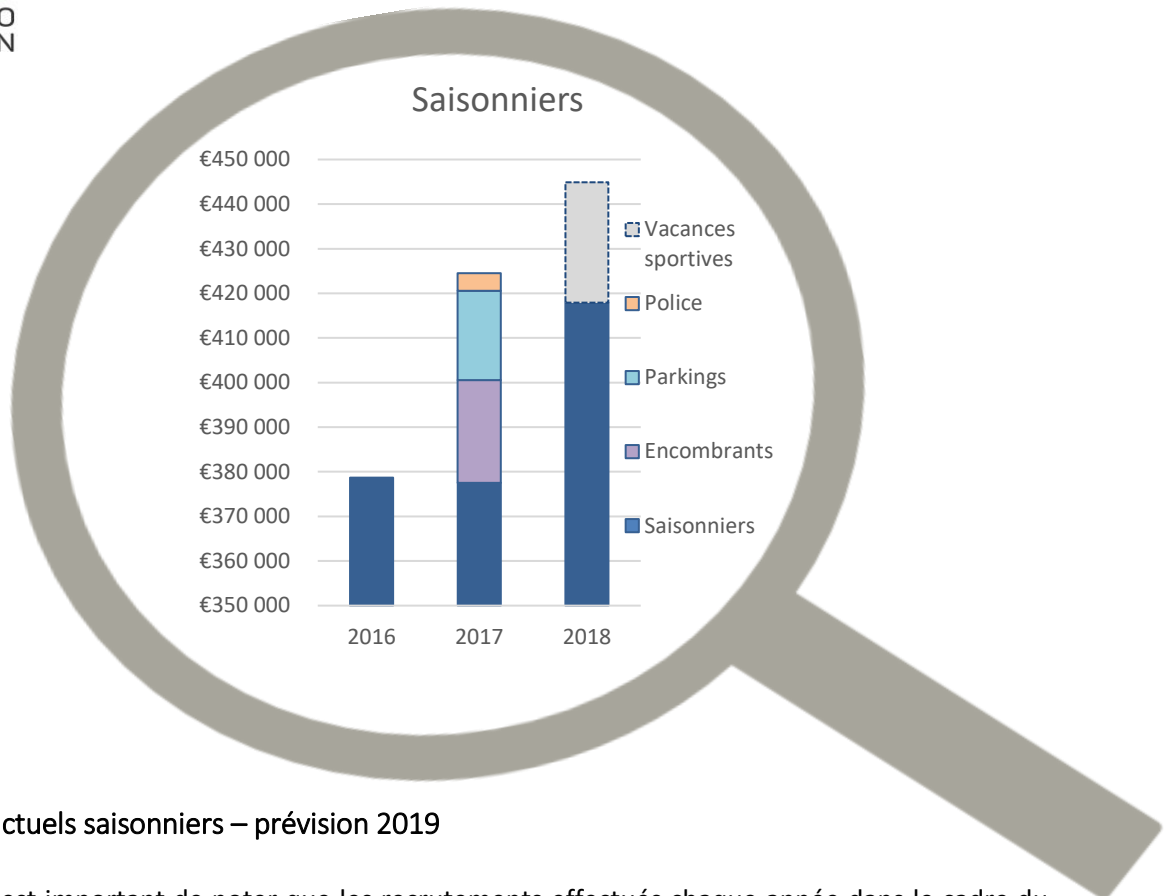
Saisonniers : montants annuels

2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
546 606 €	525 424 €	378 690 €	424 546 €	444 920 €	478 000 €

Saisonniers : Evolution en montant et %

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
-21 182 €	-146 734 €	45 856 €	20 374 €	33 080 €
-3,88%	-27,93%	12,11%	4,80%	7,44%





#### ► Les contractuels saisonniers – prévision 2019

Pour 2019, il est important de noter que les recrutements effectués chaque année dans le cadre du dispositif Poz'Alco lors de la fête votive et ceux liés à l'organisation de la Wake-up sont dorénavant comptabilisés comme des saisonniers (12 000 €).

Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire sur la masse salariale globale. En effet, les frais de personnel correspondant figuraient jusqu'alors dans la catégorie des contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

La prévision 2019 pour les saisonniers, sans tenir compte de ces transferts, est donc équivalente à celle de 2018 (466 000 € prévus en 2018).

Prévision 2018 :  
466 000 €

Prévision 2019  
Corrigée : 466 362  
€

#### ► Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

La collectivité a mis en place à compter de 2015 une politique de réduction des heures supplémentaires. Les économies en résultant se sont élevées à **32 142 € en 2015** et **51 382 € en 2016**.

Pour 2017, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires s'explique par l'organisation des élections législatives et présidentielles. En effet, le coût de 4 tours d'élection (en heures supplémentaires) s'est élevé à **19 662 €**.

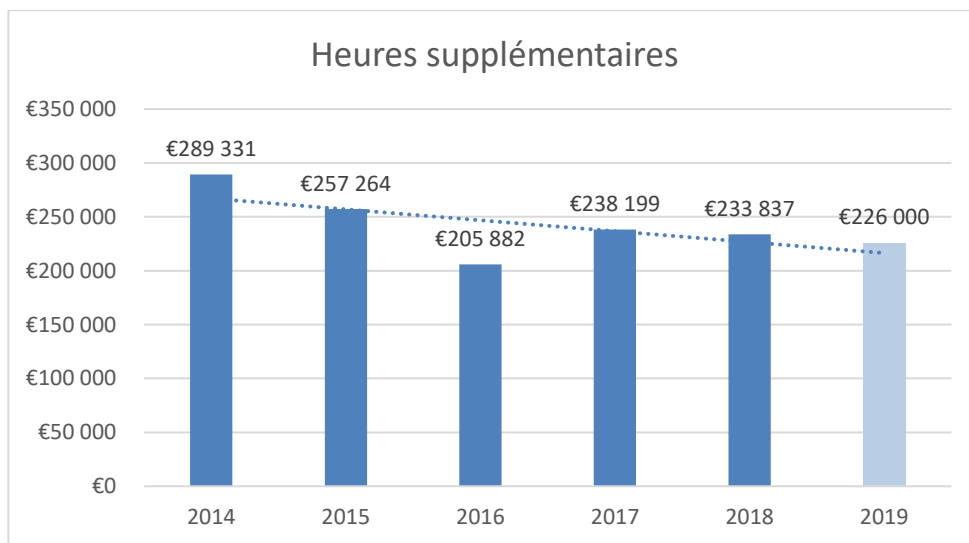
En 2018, une augmentation des heures supplémentaires corrigées des événements ponctuels tels que les élections ou les intempéries est également à observer. Les heures supplémentaires consécutives au fonctionnement habituel des services sont en augmentation.

De 2014 à 2018, la baisse des dépenses liées aux heures supplémentaires s'élève à **55 500 €** sur la période de 5 ans.

Il est proposé pour 2019 de prévoir une dépense à hauteur de la prévision de 2018 (218 000 €), en rajoutant le coût d'un tour d'élection estimé à 8 000 €.

#### Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	233 837 €	<b>226 000,00 €</b>
Différence		-32 067 €	-51 382 €	32 317 €	-4 362 €	<b>-7 837 €</b>



**Les participations et les subventions connaissent une progression de + 1.85%.**

Les crédits consacrés au soutien des associations sont en augmentation + 49 000€, la participation au Service d'incendie et de Secours progresse de + 100 000€.

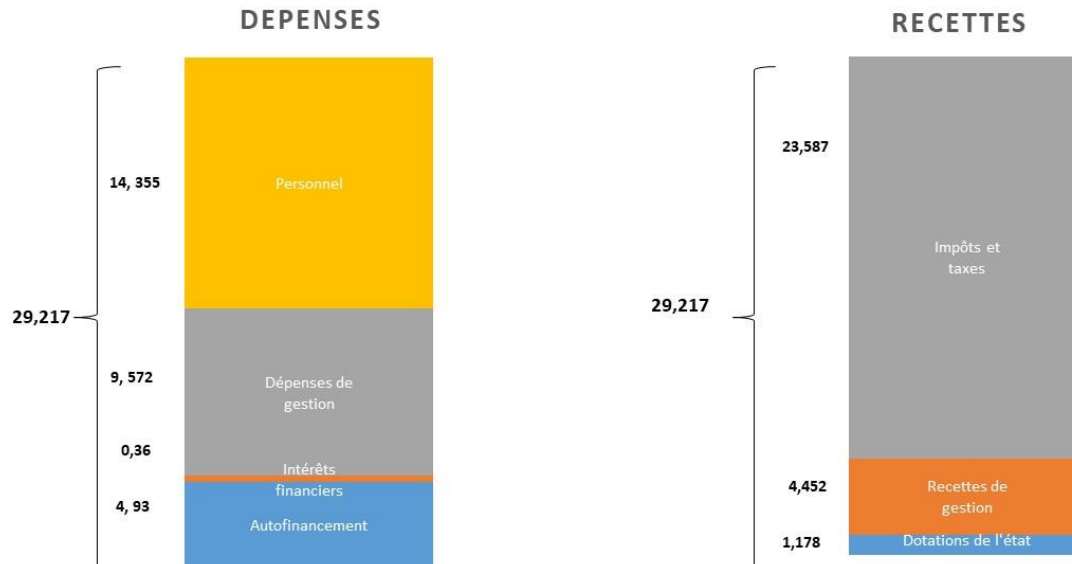
Ces augmentations sont compensées par la baisse des charges financières (-11.33%).

**Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent fortement (-11.33%)**

Une diminution importante des frais financiers suite aux mesures d'optimisation de la gestion de la dette et à la fin de vie de certains emprunts.

<u>Les dépenses de fonctionnement</u>	Pour mémoire budgets 2018	Propositions nouvelles 2019	Evolution
· Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	5 858 710	6 372 450	8,77%
· Charges de personnel et frais assimilés	14 250 000	14 355 000	0,74%
· Atténuation de produits	422 000	422 000	0,00%
· Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 669 000	2 718 450	1,85%
· Charges financières ICNE inclus	406 000	360 000	-11,33%
· Charges exceptionnelles	67 145	57 800	-13,92%
· Dotations aux amortissements et provisions	69 200	0	-100,00%
· Dépenses imprévues	11 945	1 300	-89,12%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	23 754 000	24 287 000	2,24%
· <i>Dotation aux amortissements et aux provisions</i>	950 000	1 055 000	11,05%
· <i>Virement à la section d'investissement</i>	4 761 000	3 875 000	-18,61%
<b>TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET</b>	29 465 000	29 217 000	-0,84%

FONCTIONNEMENT : 29,217M€



A noter une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes de fonctionnement entraînant une diminution très nette de l'épargne brute (-18%) affectée au financement de la section d'investissement.

L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et le capital de la dette et de limiter un endettement à un niveau soutenable.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 17 981 465 €.

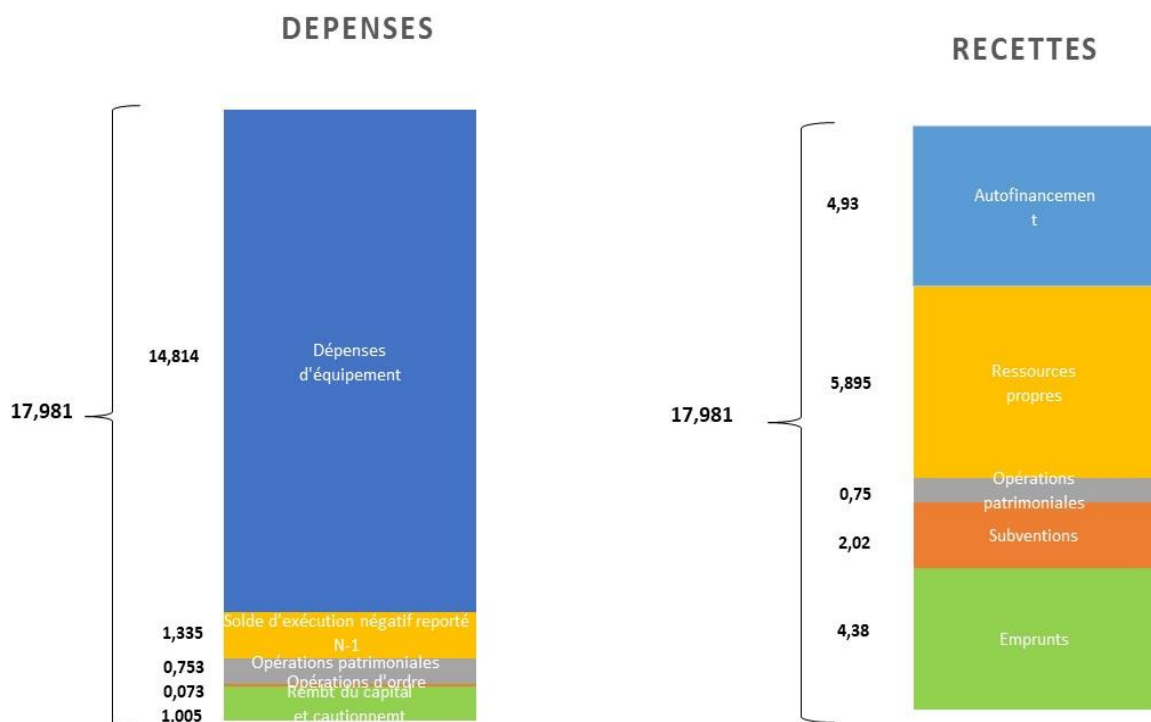
Elles augmentent en prévision de 33.53 %

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Pour mémoire budgets 2018</b>	<b>Propositions nouvelles 2019</b>	<b>Evolution</b>
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, récupération de TVA EDF)	981 400	1 330 000	35,52%
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 478 766	2 657 770	-40,66%
Subventions d'investissement	2 116 900	2 022 845	-4,44%
Emprunts	0	4 380 000	



Produit des cessions	105 000	1 881 000	1691,43%
Autres immobilisations financières	13000	26000	
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>7 695 066</b>	<b>12 297 615</b>	<b>59,81%</b>
Dotations aux amortissements	950 000	1 055 000	11,05%
Opérations patrimoniales	60 000	753 850	1156,42%
Virement de la section de fonctionnement	4 761 000	3 875 000	-18,61%
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 466 066</b>	<b>17 981 465</b>	<b>33,53%</b>

INVESTISSEMENT: 17,981 M€



#### Dotations et fonds divers : +35.52%

L'augmentation du fonds de compensation de la TVA, calculé sur les réalisations N-1 en investissement témoigne d'une augmentation du taux de réalisation de la section d'investissement en 2018. La taxe d'aménagement est également en nette augmentation du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur la zone aéroportuaire et le territoire communal.

L'Excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits. Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité.

### **Les subventions d'équipement :**

#### **La mise en œuvre d'une stratégie de recherche de cofinancements active :**

Afin de mener à bien les opérations structurantes d'aménagements et d'optimiser ses plans de financement et recettes, la commune développe une stratégie de veille et de recherche active des cofinancements auprès de ses partenaires institutionnels : Département, Région, Etat, ADEME, Hérault Energie, entre autres.

Ainsi, elle est parvenue à mobiliser 2,15 millions d'euros entre 2016 et 2018, dont :

- 526 000 euros (Etat, Région, Département) pour les travaux de restauration du château des Comtes de Melgueil,
- 580 000 euros pour la reconstruction de la base nautique (Région et Département)
- 222 300 euros pour l'Ilot Prévert (Département)
- 215 400 euros pour la requalification de la première tranche d'opération de l'avenue Jean Moulin (Département)

En complément, la collectivité a engagé un travail partenarial étroit avec la Région et l'Etat dans le cadre du Plan littoral 21 afin d'obtenir d'autres cofinancements sur les opérations de requalification définies par le schéma directeur de Carnon, aides pouvant atteindre 30% des projets déposés. Le budget primitif 2019 prévoit l'inscription de 2 M€ de subventions.

### **Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 1 881 000€.**

Le besoin d'emprunt pour l'année 2019 est estimé à **4 380 000€**.

Il sera mobilisé en fonction de la réalisation des programmes d'investissement.

## **II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le PPI de la commune est ambitieux, il s'élève à 38.1 Millions d'euros de 2019 à 2024. 14.8M€ sont prévues sur l'exercice 2019

Les plus importantes sont :

- Le Schéma directeur à Carnon sous convention de mandat SPL l'or Aménagement
- L'avenue Jean Moulin
- La mise en conformité accessibilité des établissements recevant du public
- L'aménagement de l'Ilot Prévert
- Le Jardin du Bosquet
- La création du Fossé Nord

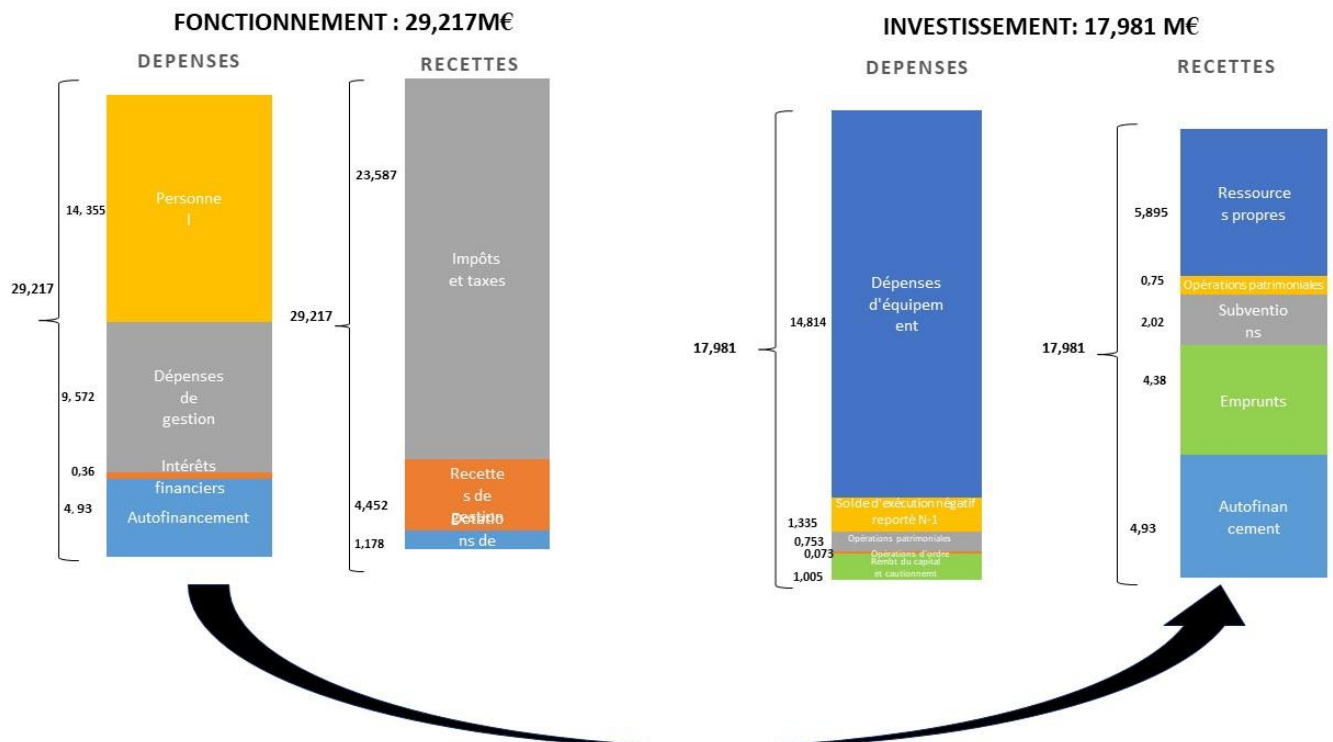
Un PPI dont le financement repose sur 3 piliers :

- La maîtrise des charges de fonctionnement
- Une épargne solide / un taux d'épargne supérieure à 10%
- La recherche active de cofinancements
- Une capacité de désendettement limitée à 7 années

## Pj : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

### LES RATIOS

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1403,71	1 209,00
2	Produit des impositions directes/population	699,79	550,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1524,99	1334,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	855,51	300,00
5	Encours de dette/population	575,08	893,00
6	DGF/population	41,04	177,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,11	54,60
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,78	93,40
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	56,10	22,50
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	37,71	66,95



## **Une synthèse du budget Primitif 2019 fonctionnement et investissement par politiques publiques**

12 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 43 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

### Citoyenneté et accès au service public : 2 437 000€

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.  
Faciliter les échanges avec une administration moderne.  
Organiser la démocratie locale.

### Education : 2 105 000€

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.  
Garantir la réussite éducative des élèves.  
Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

### Jeunesse et solidarité : 833 000€

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.  
Prévenir, Eduquer, Accompagner.  
Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.  
Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

### Sport : 1 513 000€

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.  
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.  
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.  
Soutenir et valoriser les associations sportives.

### Culture, traditions et patrimoine historique : 2 802 000€

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.  
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.  
Développer une programmation de qualité accessible à tous.  
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.



Renforcer les relations internationales: le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

#### Soutien aux associations : 4 362 000€

---

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations pour soutenir leur activité.  
Structurer un guichet unique et des services innovants.

#### Sécurité : 2 917 000€

---

Entretien et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.  
Garantir la sécurité des biens et des personnes.  
Assurer la sécurité de nos citoyens.  
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.  
Développer la prévention et la sécurité routière.

#### Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 3 340 000€

---

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.  
Développer l'aménagement durable du territoire.  
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources  
Lutter contre l'érosion du trait de côte.  
Planifier et piloter le projet de ville: le schéma directeur.  
Engager des démarches de développement durable.

#### Amélioration du cadre de vie urbain : 8 609 000€

---

Valoriser et structurer l'espace public.  
Veiller à la propreté urbaine.

#### Attractivité du territoire : 601 000€

---

Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.  
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

#### Pilotage et gestion des ressources : 4 673 000€

---

Poursuivre la gestion dynamique des finances publiques.  
Piloter la performance.  
Optimiser les ressources de la commune.  
Valoriser les ressources et relations humaines.

#### Moyens mutualisés : 5 771 000€

---

Maintenir des sites et bâtiments fonctionnels.  
Garantir un environnement de travail optimal, adapté et favorisant l'efficacité.  
Organiser les démarches de suivi transversal.

## Dépenses de fonctionnement et d'investissement par politiques publiques

(Hors Gestion financière)

- Amélioration du cadre de vie et urbain
- Moyens mutualisés
- Pilotage et gestion des ressources
- Soutien aux associations
- Aménagement et de développement durable/accessibilité PMR
- Sécurité
- Culture, traditions et patrimoine historique
- Citoyenneté et accès au service public
- Education
- Sport
- Jeunesse et solidarité
- Attractivité du territoire

